La magie rousse

nimal mystère, animal de mythes et de légendes, il cristallise souvent sur son nom les haines et les passions des gens de la terre, ce qui lui vaut, depuis des siècles, d'être qualifié de nuisible. Va-t-on un jour abolir ce vocabulaire, sortir de l'obscurantisme et reconnaître enfin son rôle dans la nature ?

Le roi du mulotage

Au mois de mai, les premières prairies sont à peine fauchées que déjà la silhouette rousse du renard les parcourt dans la lumière matinale, d'un pas souple et harmonieux, à la recherche des rongeurs. Soudain le carnivore arrête net sa quête silencieuse. Ses oreilles ont repéré une proie. Elles s'orientent fixement vers le sol, comme des radars, son museau se tend, ses moustaches frémissent, ses muscles se contractent, sa queue s'immobilise, son corps se fige.



Le fauve est prêt à bondir, dès que le campagnol aura pointé sa tête à l'air libre. C'est chose faite. Le prédateur se détend alors en un saut prodigieux, ponctué par l'accent aigu du balancier de sa queue zébrant le ciel. Il retombe sur le rongeur qu'il emprisonne entre ses pattes antérieures, puis il le tue d'un coup de croc, avant de l'avaler en quelques bouchées.

Un auxiliaire de l'agriculture

Sa proie à peine engloutie, le renard reprend sa recherche de nourriture, la truffe au ras du sol. Et le même manège recommence quelques mètres plus loin. La même attente fébrile, le même saut aérien, la même capture efficace. En à peine une heure, il aura ainsi effectué sept ou huit mulotages, les quatre pattes en l'air, et détruit autant de campagnols. Une dératisation naturelle, efficace et gratuite.



En une année, le tableau de chasse, pour un seul renard est estimé entre 6000 et 9000 rongeurs. Pourtant, malgré cet aspect largement bénéfique pour l'agriculture, ce prédateur reste encore classé nuisible dans la quasi totalité des départements français. C'est que, pour Goupil comme pour bon nombre d'animaux, il est difficile de se débarrasser d'une étiquette péjorative qui colle, depuis trop longtemps, à son épaisse fourrure.



L'ennemi public

Celle de pirate des poulaillers n'est pas vraiment nouvelle. Elle est sans doute à l'origine de la haine que lui porte le monde rural. Pourtant, sans les minimiser, ces dégâts ponctuels, en période d'élevage des jeunes ou lors des hivers trop rudes seraient relativement aisés à éviter en ne laissant pas divaguer les volailles et en posant un grillage de protection au maillage approprié.

Prédateur opportuniste, il ne va pas se priver, non plus, de s'attaquer d'abord aux proies les plus faciles, parmi lesquelles, les gibiers d'élevage, relâchés par les chasseurs à des fins cynégétiques, sous couvert officiel de repeuplement. Ce supermarché à ciel ouvert est, pour lui, une véritable aubaine, dont on aurait tort de l'accuser de profiter.

Avec le retour de la rage en 1968, le renard était devenu un danger sanitaire. Il a dû affronter les méthodes radicales d'éradication qui visaient à éliminer cet « ennemi public », vecteur de la maladie.



Celle-ci a disparu et ces destructions n'ont plus lieu d'être, sauf à céder au chant de nouvelles sirènes qui font apparaître sur la scène un nouveau fléau : l'échinococcose alvéolaire. Une maladie réelle, certes, transmise par les larves d'un ver intestinal véhiculé par le renard, mais dont il ne faut pas, à des fins détournées, exagérer le nombre de cas.

Le champion de l'adaptation

Dès le début des années 90, avec la vaccination antirabique, et malgré les persécutions, Goupil a reconquis rapidement le terrain perdu, grâce une dynamique de reproduction extraordinaire. Certains parlèrent alors de pullulation et des mesures énergiques de « régulation » furent à nouveau mises en place par les milieux cynégétiques afin d'éliminer ce concurrent jugé par eux trop déloyal.



Quand c'est fini, ça recommence. Le piège s'est refermé un peu partout sur lui d'une façon parfois redoutable. Et une fois encore, le rouquin, qui a horreur du vide, s'est mis à recoloniser les territoires laissés vacants et à en occuper d'autres dans des milieux inattendus comme les friches industrielles, les banlieues et même le cœur de certaines grandes villes. Les terriers traditionnels, abandonnés après les gazages successifs ont été remplacés par des sites de mise bas hétéroclites et inattendus, comme les tas de paille ou de bois, les aqueducs et les ruines en périphérie des villages.



Plus on le détruit, plus il se reproduit!

Une étude scientifique publiée dans le N° 208 de "Connaissance de la Chasse" et menée par Philippe Stahl, ingénieur à l'O.N.C.F.S, grâce à la technique du radio pistage et à la capture d'animaux vivants, a permis de tirer des conclusions irréfutables et souvent surprenantes sur le comportement du renard. La plus intéressante concerne la dynamique de reproduction de l'espèce.



Dans le cas d'une forte mortalité due à la pression de chasse ou à des causes naturelles, le nombre moyen des naissances augmente considérablement dans les années suivantes, ce qui aboutit au phénomène inverse de l'effet recherché. À l'opposé, en cas de pénurie de campagnols, comme en ce printemps 2013, la fécondité des renardes et la taille des portées peuvent diminuer.

Cette autorégulation des naissances prouve l'extraordinaire faculté d'adaptation de l'espèce et l'inutilité d'une intervention humaine.

Halte à la sorcellerie!

Malgré l'évolution des connaissances, le renard continue à bénéficier de la part de l'homme, son ennemi de toujours, d'un véritable « traitement de faveur », qui lui permet de le détruire quasiment en tout temps à l'aide d'une multitude de procédés.

Tir, de jour comme de nuit, presque toute l'année. Piégeage, déterrage, en toute légalité dans de très nombreux départements. Sans compter le recours illégal au poison et les collisions plus ou moins volontaires avec les voitures. Tous les moyens sont bons. Avec des résultats vains, comme nous l'indique l'étude citée plus haut.

Combien de temps mettra-t-on pour comprendre les effets bénéfiques de la prédation exercée par le renard sur les populations de campagnols ? Combien d'années mettra-t-on pour le rétablir dans son droit et lui redonner ses lettres de noblesse ?

Combien de pétitions, d'actions, de pressions faudra-t-il pour sortir enfin ce maudit de la liste des prétendus nuisibles ? La réponse vous appartient.

Pour ma part, j'ai toujours choisi mon camp et ne cesserai d'utiliser mes images et mes écrits pour dénoncer l'hérésie. L'heure des procès en sorcellerie est révolue. Place à l'objectivité, à la diversité, à la beauté et à la tolérance...



Texte et photos : Fabrice CAHEZ



Plaidoyer pour le renard

e renard n'est pas l'ennemi que l'on imagine! Dès qu'on est informé sérieusement à son sujet, on reste admiratif! Quelle rage de survivre, que de ressources dont dispose ce merveilleux animal pour continuer à vivre à nos côtés depuis si longtemps.

Oiseaux-Nature est motivée pour le préserver.

Il est là, proche de nous, tout le temps, en ville comme à la campagne. Ses traces dans la neige trahissent son passage et les novaux de cerises dans ses crottes prouvent qu'il ne mange pas que du poulet! Eh oui, les études du régime alimentaire de ce gagne-petit prouvent qu'il est omnivore... et qu'il va au plus facile à glaner : poubelles, insectes, rongeurs, petits fruits tombés à terre, animaux écrasés sur les routes... Quel opportuniste! Pour peu qu'on le tolère, on aura la chance de voir sa jolie frimousse en plein jour. Oiseaux-Nature recense tous les ans plusieurs personnes qui admirent en mai - juin sa nichée - spectacle captivant s'il en est! – et qui font tout pour la préserver. Il faut dire que l'intérêt que notre Goupil suscite est énorme : on ne compte plus depuis « le Roman de Renart », les Fables de la Fontaine, les contes pour enfants, les BD et les films qui lui sont consacrés. Le livre «Terre de Renards» du vosgien Fabrice Cahez a eu un succès fou, tant et si bien qu'il vient de lui en consacrer un deuxième. Nombre d'autres photographes se passionnent pour l'espèce, et Vosges Matin publie régulièrement des photos de renards prises par ses lecteurs.



Ne pas craindre les renards en ville

Depuis quelques années plusieurs nichées de Goupils sont recensées chaque année dans Epinal. Comme des milliers d'autres de leurs congénères, ils trouvent maintenant en ville une nourriture abondante dans les poubelles, des rats et des abris en nombre.



Eboueurs gratuits et efficaces, ils jouent un rôle sanitaire tout en ne présentant aucun danger pour l'Homme. Un seul cas de morsure en Angleterre, monté en épingle par certains - mal intentionnés... - est à mettre en parallèle avec les innombrables et très graves attaques de chiens. Oiseaux-Nature vous incite donc à vous régaler en les observant, mais à ne pas les nourrir : ils ont largement assez!



Leur piégeage est également à proscrire car il aboutit immanquablement à faire arriver des individus ruraux, peut-être porteurs de l'échinococcose, là où elle était absente.

Renards et échinococcose

L'échinocoque est un parasite qui vit dans les rongeurs devient adulte dans l'organisme des canidés, chiens ou renards, qui les mangent. Ses œufs sont libérés dans les excréments et non l'urine, puis se retrouvent un peu partout dans la nature. Les cas de contamination humaine fort heureusement rares, car c'est une maladie sérieuse. Ceux qui veulent du mal au renard l'accusent de transmettre cette maladie.



Claude Fischer est enseignant à l'Ecole d'ingénieurs de Lullier et auteur d'une thèse sur les parasites du renard : « Chez l'homme, le parasite se détruit la plupart du temps. S'il survit (on parle d'un homme sensible sur 2 millions), cela devient une maladie grave qui atteint le foie. Raison pour laquelle, il est important de vermifuger régulièrement les animaux domestiques qui mangent des rongeurs, qui se lèchent, qui nous lèchent ensuite... ». Car en effet, nos chiens consomment bien plus souvent que ne le soupçonnent leurs propriétaires des campagnols infestés, et deviennent ainsi le principal vecteur de transmission à l'humain, bien avant les autres espèces.

Le parasite de l'échinococcose résiste très bien dans la nature, et diminuer le nombre de renards est inefficace pour limiter sérieusement le parasite!

L'ELIZ* vient de tenter, pendant 4 ans, de « réguler intensivement » les renards autour de Nancy. L'effort de diminution des populations de renards, bien qu'important, n'a pas été suffisant pour faire chuter les effectifs. C'était prévisible. En revanche, la proportion de renards contaminés semble avoir augmenté dans la partie régulée. Mais pourquoi donc ?



Sans intervention humaine, seules quelques femelles se reproduisent. En revanche, quand I'homme s'acharne sur l'espèce, toutes les femelles mettent bas et les jeunes survivent mieux. Or, les jeunes sont susceptibles d'avoir des charges parasitaires plus élevées que les adultes parce qu'ils sont plus fragiles... Détruire des renards aboutit donc à l'effet inverse de celui recherché.

*Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses



A quoi bon tuer des renards?

Les observations de terrain, couplées aux travaux des chercheurs nous interpellent. Le canton de Genève, d'une superficie de 247 km² héberge une population de renards conséquente. Depuis 1974, soit bientôt 40 ans, il n'y a plus de chasse ni de destruction de renards. Pour les 4 dernières années, seuls 3 animaux ont été tués en 2010 pour raisons sanitaires. Les goupils vivent donc en harmonie avec les populations. Sans intervention humaine, les populations de renards se maintiennent dans un équilibre naturel acceptable, sans pullulations. Alors ?

Économiquement, le renard, grand prédateur de rongeurs, protège nos cultures et herbages gratuitement. Alors ?

Plus de 10 000 renards sont tués à la chasse ou piégés annuellement dans les Vosges, et cela dure depuis si longtemps. Pour rien! Alors Oiseaux-Nature vient de demander officiellement à la Commission Départementale de la chasse de repousser la date d'ouverture de la chasse au renard du 1er juin en septembre. Et souhaite que le renard ne fasse plus partie de la liste des animaux considérés à tort comme «nuisibles». Chers lecteurs, yous yous doutez bien que cette demande amiable n'a AUCUNE chance d'aboutir dans cette « docte assemblée », et qu'il n'est pas facile d'agir sous les sarcasmes et les attitudes non équivoques de la majorité de ses membres. Il n'empêche, nous savons que vous soutenez cette démarche et nous la renouvellerons! Mais il ne faut pas se contenter de cela, et nous comptons sur vous.



Victime du déterrage, de la chasse à tir, à courre - à l'arc maintenant ! - pendant les trois quarts de l'année, Goupil est tiré et piégé toute l'année. Ajoutés aux viscères des dizaines de milliers d'ongulés tués l'an passé, les cadavres de renards ont servi à nourrir... les sangliers. Dans notre département, force est de constater que la mise à mort de dizaines de milliers de renards n'a eu aucun effet, sauf à préserver les campagnols. Pas plus que la circulation automobile, une autre cause considérable de mortalité. Mais comment cela est-il donc possible ? Comment l'espèce arrive-t-elle à se maintenir ?



Dans les populations de renards, un contrôle social des naissances empêche toute surpopulation. C'est pour cela qu'en l'absence de territoires disponibles, seules les femelles dominantes se reproduisent. Qu'une campagne de destruction soit en cours, et les très nombreuses femelles qui ne se reproduisaient pas entrent en chaleur.



Leurs petits survivront sans problème, ce qui n'est pas le cas quand les territoires sont occupés...

Voilà pourquoi Maître Renard a survécu à la rage de l'Homme, celle de le détruire!

Chats, poules et renards...

Goupil se méfie des griffes du chat, et il a raison! Quand au chat, il sait pour le fréquenter souvent la nuit qu'il peut l'éviter en grimpant. Tous deux se connaissent bien et se tolèrent Des chats, même sauvages, fréquentent le terrier ou le gîte du renard, des photos l'attestent et cela n'a rien d'exceptionnel. Nos amis à quatre pattes ont donc beaucoup plus à craindre à craindre des pièges qui mutilent, ainsi que des voitures.

C'est en juin, quand la renarde a de grands jeunes à nourrir qu'il faut se méfier. Règles de base : pas d'installations branlantes où le prédateur se trouve à proximité immédiate des proies qui s'affolent. C'est le cas avec les « caisses à poules » vendues dans le commerce avec un petit bout de « grillage » fragile et à peine cloué. Les déboires ne tardent pas à arriver... Un grillage solide, avec un retour en haut et dans le sol* comme indiqué sur le site d'Ois-Nat, et le tour est joué. Une clôture électrique bien posée est d'une efficacité totale. Tout élevage sérieux peut ainsi rester hors de portée des prédateurs à plumes et à poils, y compris des rats, chiens et chats!

*Pas la peine d'investir dans une grosse bordure en béton vulnérable par le dessous : le renard ou le chien cherche à creuser à la base du grillage vertical. S'il tombe sur un grillage solide, même à grosses mailles, enterré de quelques centimètres seulement, il ne pourra passer. Une largeur de 80 cm à 1 m suffit. Quant à la fouine, elle ne creuse pas.

Claude MAURICE (Photos : Fabrice CAHEZ)

Des renardeaux à l'école...

En juin dernier, un piégeur agréé est intervenu dans une école primaire de Vincey pour dispenser son « savoir » aux chères têtes blondes et brunes. Pour illustrer son propos, il a cru bon d'exhiber deux renardeaux en cage... et une poule à moitié dévorée! Ceci en infraction totale avec 2 arrêtés ministériels: celui du 29 janvier 2007 concernant le piégeage, et celui du 10 août 2004 concernant la présentation d'animaux au public. Mal lui en a pris. Informés par la presse écrite, nous sommes intervenus très vite auprès de l'Inspectrice d'académie et du Préfet. Nous leur avons rappelé que le renard pris au piège doit « être détruit immédiatement et sans souffrances ». Il est donc interdit de le relâcher, de le garder en détention, de le transporter (même pour le relâcher ailleurs).



Desoncôtéetsuiteànotreintervention, Madame l'Inspectrice d'Académie a « rappelé immédiatement à la Directrice que ce type d'intervention était illégal et pouvait être une source de problèmes sanitaires importants au sein de l'école. » Nous l'en remercions vivement. Le piégeur a été verbalisé, et nous avons obtenu que le Préfet suspende son agrément pour la durée maximale prévue, à savoir cinq ans.

